

Communauté
de Communes
du Vexin-Thelle

MÉDECIN DE GARDE : composer le 15

CHIRURGIENS-DENTISTES :

Les chirurgiens dentistes de l'Oise assurent un service de garde les dimanches et jours fériés.

Pour connaître le praticien de garde de votre secteur, il suffit de composer le 15.

PHARMACIES DE GARDE :

numéro d'appel unique : le 3237 (0,35 euro la minute).

Après 21h, il est obligatoire de s'adresser au préalable au commissariat.

GENDARMERIE 17 - POMPIERS 18 - SAMU SMUR 15

CANTON CHAUMONT-EN-VEXIN

Bachivillers 460 habitants - Maire : Eric MARCHAL Tél. mairie : 03 60 29 08 47 - **Boissy-le-Bois** 195 Jean ROLAND 03.44.49.00.03 - Boubiers 442 Sophie LEVESQUE 03.44.49.18.08 - **Bouconvillers** 361 Philippe MORIN 03.44.49.04.87 - **Boury-en-Vexin** 340 Marie-José DEPOILLY 02.32.55.05.19 - **Boutencourt** 246 Joseph LEFEVER 03.44.49.61.70 - **Chambors** 320 Didier GOUGIBUS 03.44.49.79.64 - **Chaumont-en-Vexin** 3139 Pierre RAMBOUR 03.44.49.00.46 - **Courcelles-les-Gisors** 844 Alain FRIGIOTTI 02.32.55.23.08 - **Delincourt** 493 Edith MARTIN 03.44.49.03.58 - **Enencourt-Leage** 133 Francis DAVID 03.44.49.78.70 - **Enencourt-le-Sec** 199 Christophe BARREAU 03.44.49.19.12 - **Eragry-sur-Epte** 605 Didier MASURIER 02.32.55.21.57 - **Fay-les-Etangs** 449 Thierry ANANOS 03.44.49.06.57 - **Fleury** 525 Philippe FORT 03.44.49.04.61 - **Fresne-Légullion** 463 Jean-Michel BOUCHARD 03.44.49.04.20 - **Hadancourt-le-Haut-Clocher** 365 Michel LETAILLEUR 03.44.49.98.60 - **Hardivillers-en-Vexin** 127 Victor GRAMMATYKA 03.44.84.47.28 - **Jaméricourt** 313 Bertrand GÉNEZ 03.44.49.10.75 - **Jouy-sous-Thelle** 889 Hervé LEFEVRE 03.44.47.52.22 - **La Houssoye** 605 Patrick LECLERC 03.44.81.40.08 - **Lattainville** 157 Samuel LEVALLOIS 03.44.49.96.87 - **Lavilletterre** 517 Hervé DESSEIN 03.44.49.06.14 - **Le mesnil-Théribus** 837 Jean-Pierre CHAINEAUD 03.44.47.75.05 - **Liancourt-Saint-Pierre** 561 Sylvain le CHATTON 03.44.49.05.39 - **Lievrielle** 240 Pierre Le Sellier de CHEZELLES 03.44.49.09.57 - **Loconville** 360 Serge STEINMAYER 03.44.49.17.48 - **Monneville** 836 Maria LEFEVRE 03.44.49.81.30 - **Montagny-en-Vexin** 643 Loïc TAILLEBREST 03.44.49.92.18 - **Montjavoult** 454 Pierre CORADE 03.44.49.92.59 - **Parnes** 349 Pascal LAROCHE 03.44.49.91.14 - **Porcheux** 298 Christiane RENAULT 03.44.81.44.61 - **Reilly** 113 Patrick DESRUELLE 03.44.49.03.16 - **Senots** 329 Gérard LEMAITRE 03.44.08.70.83 - **Serans** 236 Oswald Vandeputte 03.44.49.95.55 - **Thibivillers** 199 Deborah HAMIER 03.44.49.13.26 - **Tourly** 176 Jean-Jacques GODARD 03.44.49.11.92 - **Trié-Château** 1532 Didier DAVID 03.44.49.43.43 - **Trié-la-Ville** 326 Claude VANSTEELENT 03.44.49.75.48 - **Vaudancourt** 180 Charles MEAUDRE 02.32.55 81.01 - **Villers-sur-Trie** 336 Laurent DESMELIERS 03.44.49.60.48

Delincourt
Conférence

La conférence aura lieu le vendredi 10 mars, à 20 heures dans la salle des fêtes du village et portera sur le panorama de la céramique du grand Beauvaisis du Moyen-âge au XVIIIème siècle. Les artisans potiers ont produit une grande quantité de céramique à but utilitaire et artistique. Cette production prestigieuse se retrouve aujourd'hui dans les plus grands musées français et européens.

Entrée libre

Communauté de communes du Vexin Thelle
Foire aux Loupiots

Le Service Petite Enfance de la Communauté de Communes du Vexin Thelle vous informe que la Foire aux Loupiots se déroulera le Dimanche 12 mars 2017, à la halle des sports du Vexin Thelle, de 9h à 17h.

Balade nature

La Communauté de Communes du Vexin-Thelle, en partenariat avec le guide Qualinart du territoire (Laure Hache), vous propose 4 balades en 2017. Chacune de ces balades sera thématisée.

Au programme 2017 :

Samedi 18 mars : Balade de printemps « Les plantes à tresser »

Samedi 17 juin : Balade gourmande (offre réservée en priorité aux habitants de la CCVT) Restaurant Les Mille Bleuets + atelier du Pic Verre

Samedi 8 juillet : Balade d'été « Plante, quelle est ta famille ? »

Samedi 21 octobre : Balade d'automne Parcours patrimonial dans Chaumont-en-Vexin

Tarif : 2 € (sauf la balade gourmande du 17 juin : 25 €).

Renseignements et réservations : 03 44 49 15 15 ou carreras@vexinthelle.com

TRIE-CHÂTEAU/VILLERS-SUR-TRIE

Les deux communes
en passe de fusionner

Laurent Desmesliers (à gauche), maire de Villers-sur-Trie, et Didier David, maire de Trié-Château, ont décidé de créer une commune nouvelle. Le projet sera présenté aux habitants des deux villages, le samedi 18 mars.

Après Saint-Crépin-loubouvillers, Bornel et récemment la Drenne et Auneuil, Trié-Château et Villers-sur-Trie pourraient être la cinquième commune nouvelle du sud ouest de l'Oise.

Echaffaudé depuis maintenant un an, le projet de fusion entre les deux localités est en passe de se concrétiser et pourrait être officialisé en janvier 2018. « J'ai toujours été ouvert à la création d'un noyau de petites communes pour avoir un poids politique plus important », explique Didier David, maire de Trié-Château.

Surtout que les deux communes partagent déjà plusieurs infrastructures qui ont convaincu les élus des deux villages de faire union. « Nous avons déjà en commun la station d'épuration, l'eau et les enfants de l'école de Villers-sur-Trie viennent déjeuner à la cantine de Trié-Château, nous avons beaucoup de points communs », détaille Didier David.

UNE RÉUNION PUBLIQUE
LE 18 MARS

Le maire de Villers-sur-Trie, y trouve également son compte et souligne les avantages de cette union. « Notre mairie est en partie obsolète et l'école ne répond plus aux normes

d'accessibilité mais nous n'avons pas les moyens de réaliser les travaux. Et puis cette fusion est aussi une histoire d'hommes, on s'apprécie beaucoup et il était logique de faire union », insiste Laurent Desmesliers. D'autant plus que la création de la commune nouvelle apporte des bénéfices non négligeables en mettant fin à la baisse des subventions gouvernementales.

Une nécessité pour trié-Château et Villers-sur-Trie qui ont vu leurs revenus passer respectivement de 160000 à 230000 euros et de 36000 à 30000 depuis la suppression de la dotation globale de fonctionnement (DGF). Autant d'éléments qui seront présentés aux habitants des deux communes lors d'une réunion publique organisée le samedi 18 mars, à 17h30, dans la salle des fêtes de Trié-Château.

LES HABITANTS
PARTAGÉS

Car cette fusion est encore loin de faire l'unanimité. « Les avis sont partagés, reconnaît Didier David, il y a les pour et les contre, certains disent qu'ils ne veulent pas partager nos richesses avec nos voisins mais ce n'est pas ma vision des choses », précise le maire

de Trié-Château. En revanche, du côté de Villers-sur-Trie, la commune nouvelle a reçu un premier accueil favorable. « J'ai organisé une réunion avec les parents d'élèves pour leur expliquer le projet et dans l'ensemble les retours ont été plutôt bons. Les parents sont favorables au changement d'école et c'est plus pratique étant donné que les enfants mangent déjà à la cantine de Trié-Château », estime Laurent Desmesliers.

L'APPEL DU PIED DE LA
MUNICIPALITÉ DE GISORS

Conséquence directe de ce rapatriement des élèves à Trié-Château, le groupe scolaire devrait être agrandi. Un premier projet en commun et des moyens mutualisés qui permettront aux deux communes de réaliser des économies et ainsi éviter une hausse des impôts communaux comme le souhaite Didier David. « Le tout est que le service soit rendu à la population en conservant un taux de fiscalité stable », suggère le maire de Trié-Château.

Seul regret pour Didier David, la commune nouvelle se limiterait à Trié-Château et Villers-sur-Trie malgré ses sollicitations. « J'ai proposé la fusion aux villages voisins

comme Trié-la-Ville, Boutencourt ou Enencourt Leage pour permettre à nos voisins de profiter de nos ressources mais ils ont refusé, c'est dommage car le but de la fusion n'est pas destiné à ce que Trié-Château mange une petite commune », assure le maire.

Des sollicitations vaines tout comme celle de la municipalité de Gisors (Eure) qui a tenté un rapprochement avec Trié-Château. « Gisors m'a proposé de créer une commune nouvelle mais mon conseil municipal a refusé. Et je tiens à conserver un esprit rural, avec 2000 ou 3000 habitants c'est gérable mais il ne faut pas aller au-delà car les gens ont besoin d'être connus et reconnus », juge Didier David.

Pour valider la fusion au 1er janvier 2018, les conseils municipaux devront voter en faveur de la commune nouvelle avant le mois de juin et il ne restera alors plus qu'à élire le futur maire, déjà désigné. « Je suis un jeune maire élu depuis seulement un an et je ne me vois pas prendre la mairie de Trié-Château, c'est Didier David qui occupera la fonction », confie Laurent Desmesliers.